

République Française

**LE CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU PUY-DE-DÔME**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Ressources humaines / modification du tableau des effectifs**

L'an deux mille vingt-six le 26 mai à 11 h 30,

le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme s'est réuni, en **session ordinaire**, au siège, 7 rue Condorcet à Clermont-Ferrand sous la présidence de Tony BERNARD, Président.

**Date de convocation** : le 18 mai 2026

**Secrétaire de séance** : Cédric ROUGHEOL

*Conseillers en exercice* : 29

*présents* : 16

*représentés et votants* : 20

**Membres titulaires présents** :

- **en présentiel** : Tony BERNARD (avec le pouvoir d'Hervé PRONONCE), Hélène BOUDON (avec le pouvoir de Chantal FACY), Pascale BRUN, Isabelle GAUTHIER, Rodolphe JONVAUX (avec le pouvoir de Flavien NEUVY), Cédric ROUGHEOL (avec le pouvoir de Stéphanie FUEYO) et Christophe SERRE,

- **en visioconférence** : Martine BONY, Nadine BOUTONNET, Dominique BRIAT, Graziella BRUNETTI, Cécile GILBERTAS, Josiane HUGUET, Florence LEBLOND, Jean-François MESSEANT et Jean-Marc MORVAN,

**Membres titulaires absents et excusés** : Jean-Paul CUZIN, Chantal FACY, Stéphanie FUEYO, Sébastien GOUTTEBEL, Sylviane KHEMISTI, Serge MAFFRE, Christine MANDON, Flavien NEUVY, Frédéric PILAUD, Hervé PRONONCE, François RAGE, Sandrine ROUSSEL et Yannick VIGIGNOL.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Rapporteur : Tony BERNARD

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

**LE RAPPORTEUR AYANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ**

Dans le cadre de la procédure de recrutement d'un·e responsable du service des Ressources Humaines et d'un·e adjoint·e à la responsable du pôle Assurances, Finances et Marchés Publics, il est nécessaire de créer les emplois correspondants au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 :

- un poste d'attaché principal à temps complet,
- deux postes de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Ces emplois pourront être pourvus par des candidats non-fonctionnaires au moyen de contrat en application de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984.

**Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines**

Il appartient au Conseil d'administration de se prononcer.

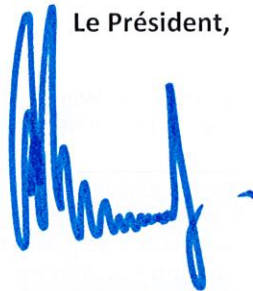
Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la création au 1<sup>er</sup> juin 2026 :

- d'un poste d'attaché principal à temps complet,
- de deux postes de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Le Président,



Tony BERNARD  
Maire de Châteldon



République Française

**LE CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU PUY-DE-DÔME**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Finances / approbation du compte financier unique de l'année 2025**

L'an deux mille vingt-six le 26 mai à 11 h 30,

le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme s'est réuni, en **session ordinaire**, au siège, 7 rue Condorcet à Clermont-Ferrand sous la présidence de Tony BERNARD, Président.

**Date de convocation** : le 18 mai 2026

**Secrétaire de séance** : Cédric ROUGHEOL

*Conseillers en exercice* : 29

*présents* : 16

*représentés et votants* : 20

**Membres titulaires présents** :

- **en présentiel** : Tony BERNARD (avec le pouvoir d'Hervé PRONONCE), Hélène BOUDON (avec le pouvoir de Chantal FACY), Pascale BRUN, Isabelle GAUTHIER, Rodolphe JONVAUX (avec le pouvoir de Flavien NEUVY), Cédric ROUGHEOL (avec le pouvoir de Stéphanie FUEYO) et Christophe SERRE,

- **en visioconférence** : Martine BONY, Nadine BOUTONNET, Dominique BRIAT, Graziella BRUNETTI, Cécile GILBERTAS, Josiane HUGUET, Florence LEBLOND, Jean-François MESSEANT et Jean-Marc MORVAN,

**Membres titulaires absents et excusés** : Jean-Paul CUZIN, Chantal FACY, Stéphanie FUEYO, Sébastien GOUTTEBEL, Sylviane KHEMISTI, Serge MAFFRE, Christine MANDON, Flavien NEUVY, Frédéric PILAUD, Hervé PRONONCE, François RAGE, Sandrine ROUSSEL et Yannick VIGIGNOL.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Rapporteur : Tony BERNARD

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

**LE RAPPORTEUR AYANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ**

L'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 et le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements, généralisent la mise en œuvre du Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2026.

Le Compte Financier Unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le Centre de Gestion avait déjà anticipé en produisant un CFU sur l'exercice budgétaire 2024. Il est donc proposé de présenter le Compte Financier Unique pour l'exercice budgétaire 2025.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique est soumis au Conseil d'administration par le Président s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

**Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines**



De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Réalisations	225 501,38 €	14 577 639,54 €	14 803 140,92 €
Dépenses	Réalisations	219 532,69 €	15 061 017,26 €	15 280 549,95 €
<b>Résultat / Solde d'exécution de l'exercice</b>		5 968,69 €	- 483 377,72 €	- 477 409,03 €
<b>Excédent</b>				
<b>Déficit</b>		5 968,69 €	- 483 377,72 €	- 477 409,03 €

Pour rappel, les résultats annuels des exercices précédents étaient les suivants :

Année	RESULTAT DES EXERCICES		
	Investissement	Fonctionnement	Global
2021	- 294 479,60 €	918 326,98 €	623 847,38 €
2022	311 295,69 €	375 981,77 €	687 277,46 €
2023	397 679,84 €	483 599,24 €	881 279,08 €
2024	154 287,70 €	- 477 254,26 €	- 322 966,56 €

Les résultats présentés, ci-dessus, ne concernent que les stricts exercices budgétaires.

Pour avoir une vision complète des résultats 2025, il convient d'intégrer les résultats de clôture des exercices précédents.

Après intégration de ces derniers, les résultats consolidés, pour chacune des deux sections, sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Global
<b>Résultats de clôture intégrant la reprise des excédents antérieurs</b>	896 935,31 €	1 835 604,67 €	2 732 539,98 €

Il appartient au Conseil d'administration de se prononcer.

Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'unanimité des suffrages exprimés :

- après retrait du Président en exercice en 2025, approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et le résultat global de clôture de - 477 409,03 € ;
- constate en résultat net de clôture un excédent de 1 835 604,67 € pour la section de fonctionnement ;
- constate en résultat net de clôture un excédent de 896 935,31 € pour la section d'investissement ;
- affecte au chapitre 001 du budget 2026, le résultat de clôture de la section d'investissement 2025 soit la somme de 896 935,31 € ;
- affecte au chapitre 002 du budget 2026, le solde de clôture de la section de fonctionnement 2025 soit la somme de 1 835 604,67 € ;

Ces sommes ont été reprises par anticipation au budget primitif de 2026.

Le Président,

Tony BERNARD  
Maire de Châteldon



République Française

**LE CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU PUY-DE-DÔME**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Finances / opérations d'ordre non budgétaires**

L'an deux mille vingt-six le 26 mai à 11 h 30,

le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme s'est réuni, en **session ordinaire**, au siège, 7 rue Condorcet à Clermont-Ferrand sous la présidence de Tony BERNARD, Président.

**Date de convocation** : le 18 mai 2026

**Secrétaire de séance** : Cédric ROUGHEOL

*Conseillers en exercice* : 29

*présents* : 16

*représentés et votants* : 20

**Membres titulaires présents** :

- **en présentiel** : Tony BERNARD (avec le pouvoir d'Hervé PRONONCE), Hélène BOUDON (avec le pouvoir de Chantal FACY), Pascale BRUN, Isabelle GAUTHIER, Rodolphe JONVAUX (avec le pouvoir de Flavien NEUVY), Cédric ROUGHEOL (avec le pouvoir de Stéphanie FUEYO) et Christophe SERRE,

- **en visioconférence** : Martine BONY, Nadine BOUTONNET, Dominique BRIAT, Graziella BRUNETTI, Cécile GILBERTAS, Josiane HUGUET, Florence LEBLOND, Jean-François MESSEANT et Jean-Marc MORVAN,

**Membres titulaires absents et excusés** : Jean-Paul CUZIN, Chantal FACY, Stéphanie FUEYO, Sébastien GOUTTEBEL, Sylviane KHEMISTI, Serge MAFFRE, Christine MANDON, Flavien NEUVY, Frédéric PILAUD, Hervé PRONONCE, François RAGE, Sandrine ROUSSEL et Yannick VIGIGNOL.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Rapporteur : Tony BERNARD

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Tome 1 – Titre 10 de l'instruction budgétaire et comptable M57,

**LE RAPPORTEUR AYANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ**

Dans le cadre de ses opérations de contrôle sur la qualité des comptes locaux, le Payeur départemental a constaté une inexactitude d'imputation sur l'opération de travaux d'installation des panneaux photovoltaïques qui s'est déroulée en 2024. Cette opération a fait l'objet d'écritures d'amortissement sur l'exercice 2025.

Considérant que ces corrections ne doivent pas avoir d'impact sur les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, une opération d'ordre non budgétaire est nécessaire.

Les deux opérations d'ordre non budgétaires consistent à créditer le compte 21351 et débiter le compte 2158 en vue de réaffecter la somme de 313 552,40 €, puis débiter le compte 281351 et créditer le compte 28158 pour le montant de 20 903,49 euros, qui correspond aux amortissements réalisés sur l'exercice 2025.

Il appartient au Conseil d'administration de se prononcer.

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe des corrections de mouvements et d'écritures d'amortissement sur un exercice antérieur,
- autorise le Payeur départemental à effectuer ces deux opérations d'ordre non budgétaires.

Le Président,



Tony BERNARD  
Maire de Châteldon



République Française

**LE CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU PUY-DE-DÔME**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Finances / budget primitif 2026 : décision modificative n° 1**

L'an deux mille vingt-six le 26 mai à 11 h 30,

le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme s'est réuni, en **session ordinaire**, au siège, 7 rue Condorcet à Clermont-Ferrand sous la présidence de Tony BERNARD, Président.

**Date de convocation** : le 18 mai 2026

**Secrétaire de séance** : Cédric ROUGHEOL

*Conseillers en exercice* : 29

*présents* : 16

*représentés et votants* : 20

**Membres titulaires présents** :

- **en présentiel** : Tony BERNARD (avec le pouvoir d'Hervé PRONONCE), Hélène BOUDON (avec le pouvoir de Chantal FACY), Pascale BRUN, Isabelle GAUTHIER, Rodolphe JONVAUX (avec le pouvoir de Flavien NEUVY), Cédric ROUGHEOL (avec le pouvoir de Stéphanie FUEYO) et Christophe SERRE,

- **en visioconférence** : Martine BONY, Nadine BOUTONNET, Dominique BRIAT, Graziella BRUNETTI, Cécile GILBERTAS, Josiane HUGUET, Florence LEBLOND, Jean-François MESSEANT et Jean-Marc MORVAN,

**Membres titulaires absents et excusés** : Jean-Paul CUZIN, Chantal FACY, Stéphanie FUEYO, Sébastien GOUTTEBEL, Sylviane KHEMISTI, Serge MAFFRE, Christine MANDON, Flavien NEUVY, Frédéric PILAUD, Hervé PRONONCE, François RAGE, Sandrine ROUSSEL et Yannick VIGIGNOL.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Rapporteur : Tony BERNARD

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

**LE RAPPORTEUR AYANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ**

**Note de synthèse Décision modificative 2026-1**

La présente délibération propose une décision modificative qui a pour objet de procéder à des ajustements budgétaires comme suit :

\* correction d'une recette 2025 erronée en section de fonctionnement ;

\* ventilation de crédits disponibles pour une caution dans le cadre d'une convention de mise à disposition de locaux.

Au vu du second bilan de l'exécution budgétaire, il convient de procéder à l'ajustement de certaines inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2026.

### **1-1 Section de fonctionnement :**

1-1-1/ Un titre de recettes d'une mission facultative a été émis deux fois par erreur sur l'exercice 2025. La régularisation d'un doublon d'écriture en recette sur exercice antérieur s'établit par une dépense sur le compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs ». Il convient d'abonder le compte 673 de 7 500 euros au chapitre 67. Le prévisionnel des locations de salles dans le cadre de l'organisation des opérations de concours peut être ajusté à la baisse sur ce même montant puisque des solutions organisationnelles ont permis de réduire les coûts de location.

### **1-2 Section d'investissement :**

1-2-1/ Dans le cadre de la signature d'une future convention d'occupation de locaux pour un cabinet médical extérieur, il est exigé la fourniture d'un dépôt de garantie d'un montant de 701,60 euros. Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget primitif, une inscription au compte 275 est nécessaire. Cette dépense sera équilibrée par une diminution du prévisionnel au compte 2315 « Immobilisations en cours » pour ce même montant.

SECTION FONCTIONNEMENT					
Désignation	BP 2026	DM 1 - Diminution de crédits	DM 1 - Augmentation de crédits	Solde après DM 1 et VC	Références
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>					
6042 – Achat de prestations de services	180 000,00	- 7 500,00		172 500,00	1-1-1
<b>Chapitre 67 - Charges spécifiques</b>					
673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	8 000,00		7 500,00	15 500,00	1-1-1
<b>Total écritures</b>			<b>0,00</b>	-	-

SECTION INVESTISSEMENT					
Désignation	BP 2026	DM 1 - Diminution de crédits	DM 1 - Augmentation de crédits	Solde après DM 1 et VC	Références
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>					
2315 – Installations, matériels et outillages en cours	522 114,35	-701,60		521 412,75	1-2-1
<b>Chapitre 27 - Autres immobilisations financières</b>					
275 – Dépôts et cautionnements	0,00		701,60	701,60	1-2-1
<b>Total écritures</b>			<b>0,00</b>	-	-

Il appartient au Conseil d'administration de se prononcer.

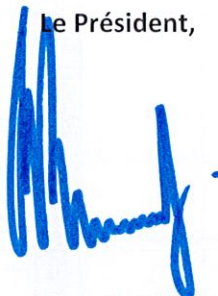
Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la décision modificative n° 1 au budget primitif 2026, comme détaillée ci-dessus.

Le Président,



Tony BERNARD  
Maire de Châteldon



République Française

**LE CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU PUY-DE-DÔME**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Concours / coûts des opérations de concours et examens professionnels - session 2025**

L'an deux mille vingt-six le 26 mai à 11 h 30,

le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme s'est réuni, en session ordinaire, au siège, 7 rue Condorcet à Clermont-Ferrand sous la présidence de Tony BERNARD, Président.

Date de convocation : le 18 mai 2026

Secrétaire de séance : Cédric ROUGHEOL

Conseillers en exercice : 29

présents : 16

représentés et votants : 20

**Membres titulaires présents :**

- **en présentiel** : Tony BERNARD (avec le pouvoir d'Hervé PRONONCE), Hélène BOUDON (avec le pouvoir de Chantal FACY), Pascale BRUN, Isabelle GAUTHIER, Rodolphe JONVAUX (avec le pouvoir de Flavien NEUVY), Cédric ROUGHEOL (avec le pouvoir de Stéphanie FUEYO) et Christophe SERRE,

- **en visioconférence** : Martine BONY, Nadine BOUTONNET, Dominique BRIAT, Graziella BRUNETTI, Cécile GILBERTAS, Josiane HUGUET, Florence LEBLOND, Jean-François MESSEANT et Jean-Marc MORVAN,

**Membres titulaires absents et excusés** : Jean-Paul CUZIN, Chantal FACY, Stéphanie FUEYO, Sébastien GOUTTEBEL, Sylviane KHEMISTI, Serge MAFFRE, Christine MANDON, Flavien NEUVY, Frédéric PILAUD, Hervé PRONONCE, François RAGE, Sandrine ROUSSEL et Yannick VIGIGNOL.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Rapporteur : Cédric ROUGHEOL

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

**LE RAPPORTEUR AYANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ**

Afin de permettre le recouvrement des recettes liées à l'organisation des concours et examens professionnels, il revient au Conseil d'administration de fixer le coût réel global de chaque opération dans le respect du cadre commun défini en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les recettes perçues au titre de ces opérations se répartissent en deux catégories :

- la prise en charge des dépenses induites par l'organisation des opérations par le Centre de Gestion coordonnateur, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon, en application des dispositions du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de Gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes et plus particulièrement de son annexe 1 relative à l'organisation des concours et examens professionnels,

- les « coûts lauréats » facturés aux collectivités et établissements publics non affiliés et non conventionnés, ainsi qu'aux collectivités et établissements publics ayant recruté des lauréats hors du champ géographique d'organisation du concours ou de l'examen de compétence non exclusive en application des dispositions combinées de l'article L 452-46 du Code général de la Fonction Publique et de l'article 47-1 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion.

A ce titre, le Conseil d'administration doit arrêter les coûts des 5 opérations de compétence non exclusive (catégorie C et filière médico-sociale) et des 5 opérations de compétence exclusive (catégories A et B hors filière médico-sociale) organisées au titre de la session 2025.

En complément de sa mission d'autorité organisatrice dans le cadre de la coopération régionale, le Centre de Gestion a organisé en 2025 deux opérations de périmètre national :

- l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B),
- le concours sur titre de médecin pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale (catégorie A).

Les éléments pris en compte pour le calcul du coût de ces opérations sont détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération ; ci-après sont reprises les données synthétiques :

Concours (C)/Examen (EP)	Date d'ouverture	Date concours (1 <sup>re</sup> épreuve)	Date jury d'admission	Périmètre géographique	Postes ouverts	Nombre de lauréats	Coût global de l'opération	Coût lauréat
<b>Opérations de compétence non exclusive</b>								
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe (EP)	10/09/2024	13/03/2025	03/07/2025	03-15-42-43-63		195	74 852 €	384 €
Agent de maîtrise (C)	28/06/2024	23/01/2025	22/05/2025	03-15-42-43-63	45	45	76 360 €	1 697 €
Médecin (C)	10/09/2024	03/02/2025	07/02/2025	AuRA	20	9	11 761 €	1 307 €
Auxiliaire de soins principal de 2 <sup>ème</sup> classe (C)	02/04/2025	06/10/2025	29/10/2025	AuRA	10	7	8 683 €	1 240 €
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe (C)	11/03/2025	08/10/2025	19/12/2025	03-15-43-63	72	72	84 745 €	1 177 €
<b>Opérations de compétence exclusive</b>								
Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (EP)	24/07/2024	03/02/2025	20/03/2025	National		50	40 299 €	806 €
Médecin pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale (C)	18/09/2024	19/05/2025	06/06/2025	National	42	29	33 764 €	1 164 €
Animateur (C)	04/02/2025	25/09/2025	27/01/2026	AuRA	50	50	65 796 €	1 316 €
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe (C)	04/02/2025	25/09/2025	27/01/2026	AuRA	25	25	39 225 €	1 569 €
Rédacteur territorial (C)	14/01/2025	16/10/2025	27/02/2026	03-15-42-43-63	110	110	149 326 €	1 358 €

Les montants validés feront l'objet d'une transmission au Centre de Gestion coordonnateur, conformément aux procédures en vigueur.

Il appartient au Conseil d'administration de se prononcer sur les coûts arrêtés pour chaque opération.

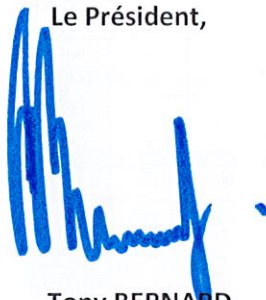
Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les coûts des opérations de concours et examens professionnels organisés en 2025 par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

Le Président,



Tony BERNARD  
Maire de Châteldon





**COUTS DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES EN 2025  
 PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY DE DOME**

	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Examen professionnel	Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère classe Examen professionnel	Agent de maîtrise Concours	Médecin territorial Concours	Médecin pharmacien de sapeurs pompiers professionnels de classe normale Concours	Animateur territorial Concours	Animateur territorial principal de 2ème classe Concours	Rédacteur territorial Concours	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe Concours	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe Concours
<b>1 Personnel</b>	<b>61 679 €</b>	<b>36 260 €</b>	<b>64 259 €</b>	<b>10 820 €</b>	<b>31 155 €</b>	<b>53 452 €</b>	<b>33 427 €</b>	<b>110 111 €</b>	<b>7 982 €</b>	<b>68 902 €</b>
Service concours	35 117 €	16 856 €	41 205 €	6 087 €	17 793 €	33 245 €	20 134 €	61 807 €	5 619 €	44 014 €
Services supports	9 673 €	4 643 €	11 350 €	1 677 €	4 901 €	9 157 €	5 546 €	17 024 €	1 548 €	12 123 €
Intervenants extérieurs (jury, surveillants)	16 889 €	10 052 €	11 704 €	2 830 €	5 596 €	11 050 €	7 747 €	31 280 €	815 €	12 765 €
Frais de déplacement personnel	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais de déplacement jurys, examinateurs	0 €	4 709 €	0 €	226 €	2 865 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>2 Administration</b>	<b>12 126 €</b>	<b>3 427 €</b>	<b>10 873 €</b>	<b>759 €</b>	<b>2 079 €</b>	<b>11 953 €</b>	<b>5 458 €</b>	<b>37 373 €</b>	<b>533 €</b>	<b>14 531 €</b>
Achat de sujets	307 €	0 €	2 441 €	0 €	0 €	1 224 €	1 389 €	2 065 €	0 €	1 000 €
Frais Postaux	115 €	79 €	77 €	4 €	70 €	109 €	37 €	152 €	4 €	116 €
Télécommunications	124 €	59 €	145 €	21 €	63 €	117 €	71 €	218 €	20 €	155 €
Maintenance des matériels	716 €	344 €	840 €	124 €	363 €	678 €	411 €	1 260 €	115 €	363 €
Reprographie	86 €	41 €	101 €	15 €	44 €	82 €	50 €	152 €	14 €	108 €
Petites fournitures	115 €	55 €	135 €	15 €	58 €	109 €	66 €	203 €	18 €	144 €
Assurances	138 €	66 €	508 €	24 €	70 €	412 €	189 €	1 295 €	22 €	472 €
Véhicules	19 €	9 €	22 €	3 €	9 €	18 €	11 €	33 €	3 €	23 €
Alimentation	2 278 €	1 024 €	593 €	293 €	732 €	609 €	753 €	1 935 €	147 €	1 097 €
Honoraires médicaux et paramédicaux	118 €	0 €	88 €	0 €	0 €	90 €	30 €	570 €	0 €	300 €
Honoraires médicaux et paramédicaux	2 470 €	1 750 €	860 €	260 €	670 €	1 030 €	430 €	1 990 €	190 €	1 510 €
Utilisation des salles CDG	5 640 €	0 €	5 063 €	0 €	0 €	6 875 €	1 761 €	27 500 €	0 €	9 243 €
Location de salles et/ou mobiliers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>3 Bâtiment</b>	<b>1 097 €</b>	<b>612 €</b>	<b>1 228 €</b>	<b>132 €</b>	<b>559 €</b>	<b>991 €</b>	<b>600 €</b>	<b>1 892 €</b>	<b>168 €</b>	<b>1 312 €</b>
Maintenance bâtiment/entretien	579 €	278 €	679 €	100 €	293 €	548 €	332 €	1 018 €	93 €	725 €
Fluides	257 €	123 €	301 €	45 €	130 €	243 €	147 €	452 €	41 €	322 €
Assurances	211 €	211 €	248 €	37 €	107 €	200 €	121 €	372 €	34 €	265 €
<b>Coût total engagé</b>	<b>74 857 €</b>	<b>40 299 €</b>	<b>76 360 €</b>	<b>11 761 €</b>	<b>39 764 €</b>	<b>65 796 €</b>	<b>98 225 €</b>	<b>148 506 €</b>	<b>8 683 €</b>	<b>84 746 €</b>
Portes ouverts			45	20	42	50	25	110	10	72
Retraits de dossiers	434	81	404	19	74	498	123	1367	16	694
Candidats inscrits admis à concourir	338	54	307	15	53	426	94	1231	10	588
Candidats présents	294	54	226	9	32	296	61	869	9	462
Nombre de lauréats	195	50	45	9	29	50	25	110	7	72
<b>Coût de revient par lauréat</b>	<b>384 €</b>	<b>806 €</b>	<b>1 697 €</b>	<b>1 307 €</b>	<b>1 164 €</b>	<b>1 316 €</b>	<b>1 569 €</b>	<b>1 358 €</b>	<b>1 240 €</b>	<b>1 177 €</b>
<b>Coût de revient par poste</b>	<b>1 697 €</b>	<b>588 €</b>	<b>1 697 €</b>	<b>588 €</b>	<b>804 €</b>	<b>1 316 €</b>	<b>1 569 €</b>	<b>1 358 €</b>	<b>868 €</b>	<b>1 177 €</b>
<b>Coût de revient par admis à concourir</b>	<b>221 €</b>	<b>746 €</b>	<b>249 €</b>	<b>784 €</b>	<b>637 €</b>	<b>154 €</b>	<b>417 €</b>	<b>121 €</b>	<b>868 €</b>	<b>144 €</b>

A Clermont-Ferrand, le  
 Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique  
 Territoriale du Puy de Dôme,

Tony BERNARD  
 Maire de Châteldon